



Syndicat National des Personnels de Santé Environnementale
Union Nationale des Syndicats Autonomes

**CAP des ingénieurs du génie sanitaire
du 4 décembre 2019
DÉCLARATION LIMINAIRE**

La DRHM a annoncé, lors de la pré-CAP, la fin des CAP de mobilité : à partir du 1^{er} janvier 2020, la gestion des demandes de mutation sera complètement déconcentrée, les structures d'accueil seront chargées de la gestion des demandes favorables et il n'y aura donc plus que des CAP pour la gestion des recours ! La DRHM assurera pendant 6 mois la transition, avant de laisser la main aux services RH des ARS.

Les conditions de fonctionnement des CAP d'avancement restent à construire.

SYNAPSE-UNSA regrette une fois de plus cette décision, et demande le maintien des CAP sous leur forme actuelle jusqu'à la fin des mandatures pour lesquelles les agents se sont exprimés dans les urnes, ceci afin d'assurer une transition pédagogique auprès des agents.

SYNAPSE-UNSA demande que les lignes directrices de gestion, qui vont définir le cadre de fonctionnement du nouveau système, soient suffisamment précises (l'obligation de publier les postes, les critères de priorisation...), et surtout que les risques liés à leur non-respect soient clairement expliqués aux agents mais surtout aux ARS !

SYNAPSE-UNSA demande une révision du décret régissant le statut des IGS au regard des incohérences constatées. Un exemple édifiant : en administration centrale, seuls comptent les emplois de chef de bureau ! Les postes d'adjoints aux chefs de bureau, qui les suppléent et portent avec eux les politiques à mettre en œuvre, sont exclus de la liste des emplois reconnus, quand bien même les responsabilités et la charge de travail ne sont guère différentes. Comment alors s'étonner une fois de plus du manque d'attractivité des postes en administration centrale ?

Pas de concours de recrutement d'IGS en 2018, pas de concours en 2019 : le Ministère de la Santé et les DG d'ARS semblent prendre conscience de l'intérêt d'avoir des chefs de services compétents, surtout dans une période de forte diminution des effectifs, puisqu'un concours pourrait être organisé en 2020.

SYNAPSE-UNSA veillera à ce que ça ne soit pas une fois de plus une promesse en l'air.

Dans cette CAP, **SYNAPSE-UNSA** constate une fois de plus l'énorme disparité de fonctionnement des ARS : certains DG ne proposent qu'un seul nom, d'autres classent tous les proposables, d'autres encore classent en n°1 des agents ne remplissant pas les conditions... Cette disparité n'est peut-être pas grand-chose, d'aucuns pourraient même la présenter comme une richesse du système ARS : il n'en est rien ! Cette disparité montre simplement l'inconséquence des DG, qui sont bien contents de trouver dans les IGS des interlocuteurs de qualité, surtout en cas de crise, mais qui finalement préfèrent se concentrer sur la gestion des hôpitaux, bien plus rémunérateur à leur encontre, puisqu'ils sont principalement évalués là-dessus. Les évolutions à venir n'augurent rien de bon dans ce contexte. La judiciaireisation des recours (devant une Justice déjà bien engorgée !) permettra peut-être à terme une régulation des dérives liées aux fonctionnements des DG d'ARS...

Enfin, **SYNAPSE-UNSA** demande, implore la DRHM : au-delà d'un alignement logique sur les autres corps techniques A+ du Ministère de la Santé, que le RIFSEEP s'applique enfin aux IGS, pour que nos collègues arrêtent de perdre de l'argent !!! Et **SYNAPSE-UNSA** demande expressément à la DRHM de s'assurer que la rétro-activité sera correctement appliquée par les DG d'ARS... qui sont censés avoir provisionné, ce dont il est permis de douter.

Enfin, pour terminer, **SYNAPSE-UNSA** constate que la Revue des Missions, qui était un sujet ultra-prioritaire l'année dernière et qui allait -enfin- régler rapidement et clairement le problème de l'adéquation Missions-Moyens semble bien moribonde... On allait voir ce qu'on allait voir ! Finalement, on n'a pas vu pas grand-chose...